

PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA SALLE DE REPOS POUR LES ETUDIANTS DE VETAGRO SUP

Activités sportives - Répétitions de Revue

L'association, contact : M. / Mlle
N° tél. :, demande l'occupation de la SALLE DE REPOS pour l'activité :
..... entre le .../.../20... et le .../.../20...,

Les lundis de ...h... à ...h...

Les mardis de ...h... à ...h...

Les mercredis de ...h... à ...h...

Les jeudis de ...h... à ...h...

Les vendredis de ...h... à ...h...

Les utilisateurs s'engagent à respecter les consignes d'utilisation de cette salle, à savoir :

- la capacité de la salle de repos est limitée à **50 personnes**.
- En cas de souci majeur au cours de la soirée, vous pouvez contacter la loge de l'école au 04.78.87.25.25
- Modération dans le volume sonore du système hi-fi utilisé (les voisins immédiats ne devant pas être dérangés par la musique)
- Limitation de tout débordement à l'extérieur de la salle
- Nettoyage de la salle ET des abords de la salle
- Réparation des dégâts éventuellement occasionnés lors de cette soirée, en l'absence de réparation sous 15 jours, nous ferons intervenir une société pour les effectuer et la facture sera adressée au responsable de la soirée.

Je m'engage également à verser une **caution de 150 €** à l'ordre du **Cercle Bourgelat**, ceci afin de compenser d'éventuels dégâts de la salle de repos. Il sera demandé un complément en cas de dégradation dépassant le montant de la caution. Une caution supplémentaire de **60 €** sera demandée pour la personne gardant les clés de la salle.

La liste des personnes susceptibles de se trouver en salle de repos à ces dates devra être jointe au présent protocole.

En cas de problèmes, l'association représentée par son Président sera tenu responsable devant le Cercle Bourgelat, la direction du CROUS et de VetAgro Sup.

Fait à Marcy-l'Etoile, le .../.../20...

le Directeur

le Président du Cercle

le VPF

le demandeur de VetAgro Sup